

# Gouvernance de l'INDH

## Grosses défaillances de casting

• Les classes moyennes privilégiées au détriment des plus pauvres

• Les programmes lancés n'ont pas permis de résoudre l'exclusion

• Résultats limités dans l'accès aux services de base et à la scolarisation

EN pointant les différentes défaillances de l'INDH, l'Observatoire national du développement humain a remis sur la table la question du recadrage du mode opératoire de ce dispositif. Censée catalyser les efforts de promotion des conditions de vie des populations vulnérables, l'Initiative nationale de développement humain semble souffrir d'une série de maux qui

ont limité l'efficacité de son action. Certes, le bilan technico-financier de la première phase de ce programme est globalement positif, avec plus de 22.900 projets initiés et un budget de 14,6 milliards de DH (cf.

appartenant à la classe moyenne, plutôt qu'aux couches défavorisées, peut-on lire dans ce document. Il en ressort, pour les auteurs du rapport de l'ONDH, que «les projets initiés en milieu rural ne seraient

tats de ses analyses n'ont pas permis de conclure à un impact statistiquement significatif de ce programme sur les revenus des ménages des quartiers urbains ciblés.

Par ailleurs, l'évaluation menée par l'ONDH a montré que les objectifs fixés au départ pour l'Initiative n'ont pas été atteints. Le rapport de cet Observatoire indique que «l'INDH n'a pas eu d'effet probant ni sur la santé infantile, ni sur la scolarisation des enfants». Surtout qu'il s'agit de dimensions fondamentales du développement humain. Néanmoins, les responsables du pilotage de ce programme avancent qu'il ne s'agit pas de se substituer aux ministères. «L'INDH est censée plutôt assurer un rôle d'accompagnement», est-il indiqué. Surtout que les résultats de certaines actions ne peuvent se mesurer que sur le long terme, fait-on savoir. □

Mohamed Ali MRABI

Pour réagir à cet article :  
courrier@leconomiste.com

### Nouvelles élites locales

GLOBALEMENT, la première phase de l'INDH s'est soldée par le lancement de 22.900 projets, dont 84% sont déjà opérationnels ou en voie d'achèvement. Ce programme a également permis d'impliquer les associations, qui ont assuré la maîtrise d'ouvrage d'une série de projets, soit plus de 25% des dépenses engagées. Ce qui a favorisé l'émergence de nouvelles élites locales. □

(www.leconomiste.com). Néanmoins, «la distribution des ressources aux populations cibles s'est avérée non concordante avec le critère de pauvreté», selon le rapport d'évaluation élaboré par l'Observatoire, présidé par Rachid Benmokhtar, également ministre de l'Éducation nationale. En effet, si l'analyse de l'évolution des caractéristiques socio-économiques des ménages sur la période 2008-2011 montre une évolution relative de leurs revenus, cette progression bénéficie essentiellement aux ménages

pas de nature à augmenter les revenus des ménages les plus pauvres». Idem pour les villes, dont «les projets ne répondent pas toujours à la problématique de l'exclusion urbaine». Globalement, l'Observatoire de Benmokhtar considère que les résultats de l'évaluation d'impact ne relèvent aucun effet significatif de l'INDH sur l'accès des populations rurales aux infrastructures et aux services de base. De même, les résul-

## «Nous ne partageons pas toutes les conclusions de l'ONDH»

• L'INDH a favorisé le recul de la pauvreté, selon Nadira Guermai

• La coordination de l'Initiative ouverte à de nouvelles approches de ciblage

- L'Économiste: Le rapport de l'ONDH a pointé une série de défaillances dans le fonctionnement de l'INDH. Se dirige-t-on vers un recadrage de son mode opératoire?

- Nadira Guermai: Ce rapport nous semble intéressant. Surtout qu'il a été réa-

qui tiennent compte de la philosophie de l'INDH. Surtout qu'il s'agit d'un programme ouvert, qui est en perfectionnement continu.

- Mais l'ONDH indique que l'Initiative a eu un faible impact sur les populations pauvres...

- Ce n'est pas vrai. Sur ce point, je ne partage pas le constat de l'ONDH. Pour affirmer cela, nous avons besoin d'explications plus concrètes. En tout cas, les statistiques du HCP, qui est une institution reconnue dans le monde entier, montrent que le taux de pauvreté a diminué de 46% dans les communes rurales ciblées par l'INDH. D'ailleurs, nous avons identifié la cible de nos programmes sur la base des indicateurs arrêtés par le HCP. Maintenant, si l'ONDH a une nouvelle approche de ciblage à nous proposer, nous sommes preneurs.

- L'INDH n'a pas non plus réussi à améliorer les indicateurs de santé...

- Il faut préciser que nous n'avons jamais fixé d'objectifs chiffrés en matière de diminution du taux de mortalité infantile ou maternelle. Car, cela relève en principe des prérogatives du ministère de la Santé. L'INDH ne se substitue pas aux ministères. Nous nous inscrivons plutôt dans une logique d'accompagnement. C'est dans ce cadre que l'Initiative a lancé des projets comme la construction de Dar Al Omouma, qui offre à la femme rurale un soutien pré et postnatal. □

Propos recueillis par Hajar BENEZHA



Pour Nadira Guermai, coordinatrice nationale de l'INDH, «il est important d'avoir un regard externe, des propositions et des pistes d'amélioration qui tiennent compte de la philosophie de ce programme» (Ph. Bziouat)

lisé d'une manière professionnelle. C'est important d'avoir un regard externe, des propositions et des pistes d'amélioration

# Vers un recadrage du mode opératoire



- Recentrer les programmes de l'Initiative sur l'amélioration des conditions de vie des populations

- Renforcer les synergies avec le plan Maroc Vert et les Agences de développement

- Nécessité d'un accompagnement des porteurs de projets en termes de conception et de financement

**F**ACE aux différents dysfonctionnements qui limitent l'efficacité des actions de l'INDH, les experts de l'Observatoire national du développement humain proposent une série de mesures pour recadrer son mode opératoire. Globalement, cela devra porter sur «un recentrage des projets et des programmes, mais aussi sur une amélioration des performances de l'Initiative en termes de ciblage géographique, d'impact sur les populations et de gouvernance», est-il indiqué. Surtout que les responsables de la coordination de l'INDH semblent ouverts à des propositions d'amélioration pour renforcer l'efficacité de leurs démarches. Ainsi, le rapport de l'ONDH a mis l'accent sur la nécessité de recentrer les projets sur le développement humain, notamment en termes d'amélioration de l'accès à l'éducation et à la santé. Il ne s'agit pas pour ce dispositif de se substituer aux politiques sectorielles dans ces domaines, mais plutôt de se positionner en tant que «catalyseur et intégrateur d'actions spécifiques au niveau des quartiers ciblés». Cela devra passer par «un plus grand investissement dans le renforcement des capacités des acteurs concernés, comme les associations et les collectivités locales», fait-on savoir. Parallèlement, l'ONDH recommande de mettre l'accent sur la refonte des programmes de lutte contre la pauvreté, notamment dans le milieu rural. Surtout face à «la faible capacité de conception et de réalisation des projets dans cette zone durant la première phase, ainsi qu'à la rigidité des procédures d'allocation des ressources». Le rapport considère que le ministère de l'Intérieur peut jouer un rôle déterminant dans ce sens, à travers un soutien à l'administration communale, via l'affectation dans les provinces de cadres supérieurs, formés à l'économie du développement, à la planification stratégique et à la gestion des projets. Mieux, l'ONDH appelle à une meilleure articulation entre l'INDH, le 2e pilier du

Plan Maroc Vert et les programmes des Agences de développement, afin d'assurer une amélioration des revenus des ménages ruraux. Pour la pauvreté urbaine, les rédacteurs du rapport de l'ONDH recommandent de mettre l'accent sur la spécificité des problèmes des villes, et de dépasser la logique du quartier, qui avait déterminé le ciblage durant la première phase. C'est dans ce sens que les villes sont appelées à se doter de «projets urbains», dans lesquels devraient s'inscrire les actions initiées par l'INDH. Il s'agit de concrétiser la vocation de ce dispositif en tant que catalyseur, autour duquel se greffent les mesures visant l'amélioration de la qualité de vie des populations vulnérables.

Par ailleurs, la coordination de l'INDH est également appelée à recadrer les dépenses destinées au programme transversal. Celui-ci avait servi à la réalisation de projets coûteux, comme la constructions d'écoles ou d'ateliers de qualification pro-



La refonte de l'action de l'INDH devra porter sur un recentrage des projets et des programmes, mais aussi sur une amélioration des performances de l'Initiative en termes de ciblage géographique, d'impact sur les populations et de gouvernance... (Ph. Archives de L'Economiste)

fessionnelle, mais a eu un faible impact en termes de renforcement des capacités des populations ciblées. C'est pour cela que l'Observatoire recommande de recentrer ce programme sur sa vocation initiale

d'accompagnement des acteurs chargés du développement humain. Et ce via la mise en place de «critères de sélection des projets plus cohérents avec les objectifs des programmes pour les milieux urbain et rural». Le recentrage des projets permettra également d'assurer un impact direct sur les populations pauvres, qui devront bénéficier d'une évolution de leurs revenus, contrairement à ce qui était le cas durant la 1re phase. Concrètement, l'ONDH propose d'accompagner les porteurs de projets en matière de conception, de financement et de gestion, en fonction des potentialités locales et des débouchés commerciaux. □

### Améliorer le ciblage

**C'**EST l'une des principales défaillances pointées par le rapport de l'ONDH. Le ciblage géographique adopté durant la première phase de l'INDH n'a pas permis d'atteindre les objectifs initiaux. Aujourd'hui, les recommandations de l'Observatoire tendent vers le dépassement du cadre communal, pour se situer au niveau des provinces, qui doivent disposer de budgets en fonction du nombre des pauvres identifiés sur la carte élaborée par le HCP. Le niveau communal, quant à lui, devra prendre en charge le choix des actions qui seront lancées en concertation avec les assemblées élues et la société civile. Parallèlement, les communes sont appelées à faire preuve d'une plus grande implication dans les programmes de l'INDH. C'est dans ce sens que les plans communaux de développement «semblent être le cadre privilégié de mise en convergence des actions de l'Initiative, avec les programmes déployés par les collectivités locales, afin de créer des synergies et éviter les redondances». □

M.A.M.